



Commission Nationale des Usagers  
du 5 juin 2020 (visio)



LISTE DES PARTICIPANTS :

<b>Président de la commission nationale des usagers</b>	
M. Jean-Baptiste MAILLARD	
<b>Représentants des intérêts de l'activité « transports »</b>	
M. Gilles DAENEN (AUTF) M. Jean-Marc SAMUEL (Association Agir pour le Fluvial) Monsieur Pascal ROTTIERS (E2F – artisans)	M. Sébastien SOMERS (E2F – armateurs) M. François BOURIOT (E2F) Mme Christine MOREL (TLF)
<b>Représentants des intérêts de l'activité « tourisme »</b>	
Mme Anne ACKERMANS (ANPEI) M. Bob MARSLAND (DBA)	M. Alfred CARIGNANT (les Canalous) Mme Audrey WITTHERSHEIM – M.PA. TRAMIER (CNOSF)
<b>Représentants de Voies navigables de France</b>	
M. Thierry BIAIS (DT Bassin de la Seine) M. Mickaël RABOTEAU (DT Nord-Pas-de-Calais) Mme Isabelle VALLANCE (DT Rhône Saône) Mme Olivia RENARD (DT Strasbourg) M. Jean-André GUILLERMIN (DT Centre Bourgogne) M. Yann SAUVESTRE (DT Rhône-Saône) M. Xavier LUGHERINI (DT Nord-Est)	M. Renaud DACHY M. Eloi FLIPO M. Nicolas DELAPORTE Mme Clothilde GUILBAUD Mme Cathy HENNION

LISTE DE DIFFUSION :

Les absents excusés ou représentés : <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Dominique DRAPIER (AFPI)</li><li>-</li></ul>
M. Thierry GUIMBAUD - VNF / Direction Générale Les directeurs territoriaux de VNF

*La Commission Nationale des Usagers du 5 juin s'est tenue en visio conférence en raison des mesures sanitaires. Merci à tous les participants pour leur présence en ces conditions particulières.*

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du compte rendu de la CNU du 13 mars 2020
2. Bilan de la conjoncture fret durant les huit semaines de confinement
3. Calendrier modificatif des chômages en fonction des reports de chantiers
4. Etudes filières tourisme fluvial : contenu et utilisations prévues
5. Réponses aux questions reçues préalablement à la commission
6. Tour de table sur les attentes des participants sur le contenu et les modalités d'organisation des réunions des CNU (et interactions avec les CLU)

La commission est ouverte par son président, M. MAILLARD.

### **1. Validation du compte rendu de la CNU du 13 mars 2020**

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté.

### **2. Bilan de la conjoncture fret durant les huit semaines de confinement**

Présenté par M. FLIPO : sur la base d'un support envoyé avant la séance aux participants, M. FLIPO explique que la période de confinement observée du 10 mars au 11 mai 2020 a impacté le transport fluvial à des niveaux différents selon les filières d'activité. Le secteur prépondérant des matériaux de construction (granulats) a quasi-totalement stoppé ses transports durant deux semaines en mars, consécutivement à l'arrêt de la plupart des chantiers (sauf dans le Grand Est, où les granulats sont transportés pour l'exportation intra-communautaire) ; cette activité a progressivement repris, pour atteindre un niveau quasi-normal mi-mai 2020 ; a contrario, le 2<sup>ème</sup> secteur le plus important pour le transport fluvial, les céréales, a lui poursuivi un niveau très élevé, lié à un niveau d'exportation important dans les ports français et belges ; enfin, le transport de marchandises générales a fortement pâti de la baisse de consommation et de la production en France, liée à la mise en place de mesures de sécurité sanitaire, et plus particulièrement pour les conteneurs, de la forte baisse des rotations de navires Asie-Europe dans les ports de Fos, du Havre et les ports de la zone ARA.

M. SOMERS confirme la forte reprise du chantier Grand Paris.

### **3. Calendrier modificatif des chômages en fonction des reports de chantiers**

Présenté par Mme GUILBAUD

M. SAMUEL évoque la possibilité de reporter les chômages sur le canal du Midi et le canal des Deux mers pour rattraper l'activité touristique. La direction territoriale du Sud-Ouest prend en compte cette demande.

M. BOURIOT interroge sur le budget 2020 suite aux reports des chômages. M. Renaud DACHY confirme que le budget initial voté a été consommé : 13 millions d'euros d'opérations sont redéployés ce qui permet de tenir le budget tel qu'il a été voté.

#### **4. Etudes filières tourisme fluvial : contenu et utilisations prévues**

M. BOURIOT souligne le caractère utile de l'étude, avec pour la première fois une évaluation économique de l'activité promenade.

Mme ACKERMANS souhaite savoir si VNF pense engager des fonds plus importants pour la remise en état des canaux. M. DELAPORTE indique qu'un des objectifs de ces « études filières » est de pouvoir disposer d'un outil de mesure à disposition des pouvoirs publics et des collectivités pour apprécier les retombées économiques du tourisme fluvial. Ces données sont publiques, il nous appartient donc ensuite, collectivement, de mobiliser toutes les parties prenantes sur l'intérêt d'investir, là où il y a des potentiels.

#### **5. Réponses aux questions posées préalablement à la commission, sur proposition de VNF**

Les représentants à la Commission ayant envoyé des questions préalablement à la réunion du 5 juin, VNF a pu y répondre en séance. En pièces jointes les supports reprenant les éléments de réponse.

Infrastructure : réponses apportées par M. DACHY (cf. diaporama )

A partir de l'été 2020 VNF dressera un bulletin bi-mensuel concernant les étiages.

M. ROTTIERS évoque l'envahissement des algues qui impacte autant la navigation de fret que la navigation touristique. Le problème de la gestion de l'eau et des algues est un sujet urgent et important que VNF ne peut résoudre seul. VNF confirme que ce sujet a un enjeu important. Le directeur général a rencontré un député du Nord-Est à ce sujet.

M. SAMUEL souhaite que VNF modifie ses éléments de langage qui portent à confusion en séparant un réseau à grand gabarit dédié au fret et un réseau à petit gabarit dédié au tourisme, qui n'est pas le reflet de la navigation.

Mme MOREL souhaite que VNF se procure le rapport espagnol concernant les algues

Avis bat n°1 : M. SOMERS regrette que l'édition de 2020 (bassin de la Seine) ne fasse plus apparaître les indications de hauteurs de pont. M. BIAIS propose d'évoquer le sujet en CLU, dans le but de remettre les informations utiles des éditions précédentes.

Réponses de M. FLIPO (cf. diaporama) : résumé des auditions du directeur général de VNF principalement à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

M. SAMUEL souligne que le directeur général de VNF s'est fortement impliqué et Mme MOREL souhaite que toutes les parties prenantes soient davantage intégrées dans les décisions stratégiques, M. DAENEN rappelle que le « carburant » du trafic fluvial c'est le fret.

Réponses Tourisme (M. DELAPORTE) (cf. diaporama)

M. SAMUEL souhaite l'annulation des redevances et vignettes pour toutes les entreprises de tourisme. M. DELAPORTE indique que des propositions en Conseil d'Administration vont être discutées le 1<sup>er</sup> juillet.

M. ROTTIERS indique que E2F a fait des propositions de relance du secteur fluvial sur un plan global, développement fret Freycinet, infrastructures, incitations au fluvial, aspects formation et logistique fluviale.

Gestion des stationnements sur la partie Est du réseau géré par la direction territoriale du Sud-Ouest :

Contribution de VNF direction territoriale sud-ouest post-séance (cf annexe 1)

## **6. Tour de table sur les attentes des participants sur le contenu et les modalités d'organisation des réunions de la CNU (et interactions avec les CLU).**

M. SAMUEL : les CLU doivent remonter les sujets à la CNU lorsque ceux-ci concernent le national mais pas uniquement sur les sujets fret et tourisme ; il faudrait intégrer également les sujets bateaux logement.

M. SOMERS partage l'avis de M. SAMUEL et précise qu'il faut mener des études pour s'assurer que les occupations du domaine répondent aux besoins fret et tourisme. Evocation des bateaux « ventouses », des zones de stationnement ; si on veut augmenter le trafic et attirer de nouveaux acteurs, il est nécessaire d'organiser au mieux les espaces pour saisir les opportunités.

M. FLIPO indique que des groupes de travail sur le bassin de la Seine ont été organisés sur ce sujet. M. SOMERS y participe depuis 3 ans et indique que la CNU doit être un « accélérateur » car l'ensemble de la communauté fluviale a besoin de sujets qui avancent plus vite.

Zones de stationnement : concernent parfois le réseau VNF, parfois les ports, d'où l'intérêt de la représentation de ceux-ci (AFPI absente à cette séance).

M. ROTTIERS précise qu'il faut se rapprocher de HAROPA et les CCI qui gèrent les ports pour l'attribution des amodiations pour faire aboutir les projets. Le ressenti est que « chacun fait ce qu'il veut ».

Mme ACKEMANS précise qu'une des conséquences est que les bateaux de fret se placent sur des emplacements dédiés au tourisme.

M. FLIPO propose un point d'information sur ce sujet à la prochaine CNU.

La fréquence des réunions CNU convient aux membres et nous maintenons donc 3 réunions par an d'une demi-journée sauf celle de mai/juin qui se déroule sur une journée (exception pour celle du 5 juin 2020 en période de crise sanitaire qui s'est tenue en visio sur une matinée).

M. FLIPO remercie le Président, M. MAILLARD, pour la présidence de la CNU depuis plusieurs années et salue son engagement. Un nouveau président sera prochainement présenté.

### **Prochaines CNU :**

Les CNU suivantes sont programmées le vendredi 9 octobre et le vendredi 27 novembre 2020.

La séance est levée à 12h30.

CNU = commission nationale des usagers

CLU = commission locale des usagers



Pour faire remonter différents dysfonctionnements ou besoins, n'hésitez à saisir VNF par le biais de l'adresse mail spécifiquement dédiée aux membres de la commission : [cnu@vnf.fr](mailto:cnu@vnf.fr), du forum sur [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr) ou du numéro vert **0800 863 000**.

## Annexe 1 :

### Gestion des stationnements sur la partie Est du réseau géré par la direction territoriale du Sud-Ouest :

Contribution de VNF direction territoriale sud-ouest post-séance.

VNF (direction territoriale sud-ouest) a engagé un programme d'actions spécifiques pour faire face à la multiplication de situations d'occupations illicites sur le DPF: stationnements sans titre, privatisations et cabanisation du plan d'eau et des berges.

Une problématique qui génère de multiples effets négatifs:

- une image écornée du gestionnaire du DPF, l'établissement VNF
- un préjudice visuel pour les territoires et sections de canal concernées,
- un site classé au titre du code de l'environnement et labellisé UNESCO, au patrimoine bâti et non bâti exceptionnel dévalorisé.

Pour ce faire, VNF s'est assuré au préalable du concours des préfetures, des Brigades Nautiques d'Agde et Leucate (gendarmerie) ainsi que des communes concernées.

La méthode mise en œuvre a permis de traiter l'ensemble des près de 800 bateaux stationnaires identifiés. La problématique est concentrée sur l'aval du réseau, notamment le département de l'Hérault, qui supporte 70% des bateaux recensés. 60% sont situés entre Béziers et Marseillan.

Après un recensement exhaustif, trois types de procédures sont mises en œuvre:

**1. Régularisation:** les zones de stationnement sont autorisées en accord avec les maires des communes concernées. Ces zones de stationnement peuvent donc évoluer en fonction des priorités communales. Une autorisation (convention d'occupation temporaire) est nécessaire pour occuper le domaine public fluvial. De 15% (120) de bateaux en règle à fin 2014 nous avons dépassé les 60% (500 environs) en 2019.

**2. Poursuites administratives:** les propriétaires dont les bateaux ne peuvent pas être régularisés, ou les récalcitrants sont poursuivis. Ils font l'objet d'une contravention de grande voirie transmise au tribunal administratif (38 jugements rendus en 2018). Les premiers jugements condamnent les propriétaires à payer une amende, enlever leur embarcation sous astreinte journalière (environ 50€/j). Parallèlement la loi permet à VNF de faire payer une redevance doublée par rapport à un bateau en règle (34 000 € de COST en 2018).

**3. Déclaration d'abandon et destruction:** si le propriétaire n'est pas identifiable la propriété du bateau est transférée à VNF par arrêté préfectoral au bout d'une procédure qui dure 8 mois environ. Ces bateaux sont ensuite détruits. Depuis 2014, 100 bateaux ont ainsi été détruits, 14 sont programmés en 2019 (marché en cours). Le coût pour l'établissement public est d'environ 300000€ depuis le début des opérations de destruction. L'essentiel des actions s'est concentrée à ce jour sur Marseillan (36) qui subit une forte occupation, la commune ayant conduit 14 destructions de bateaux en 2014 en partenariat avec VNF (compris dans les 100 précitées). Il y a environ 50 procédures de ce type en cours comprenant quelques péniches de 40m.

Au-delà des moyens humains mobilisés depuis 2014 et du renforcement des personnels en charge de la police du domaine public fluvial, la charge financière est très importante pour VNF. Le coût des destructions augmentant fortement avec la taille des bateaux, le budget nécessaire à l'élimination des bateaux abandonnés approche les 750 000€.

Cet effort, qui porte ses fruits et est régulièrement salué par les élus des communes concernées, sera poursuivi dans les prochaines années.